



EDITORIAL

ECLAIRAGES LYONNAIS



Edito

La litanie des plans sociaux s'égrène depuis des mois. Incontestablement, la Covid 19 a bon dos pour faire, une nouvelle fois, de l'emploi la variable d'ajustement du capital, alors même que les dividendes continuent de pleuvoir allègrement.

Les solutions du gouvernement reprennent les mêmes impasses : chèque en blanc au patronat pour des milliards d'aides sans aucune conditionnalité ; exonérations massives de cotisations... On ne change pas une stratégie qui perd. Faire du salaire l'ennemi de l'emploi, est particulièrement pernicieux pour ce qui est du financement de la protection sociale.

Certes le contexte est difficile, entre angoisse sanitaire et peur du chômage et de la précarité, mais la CGT reste fermement engagée sur le terrain, pour gagner cette bataille idéologique et porter des alternatives aux logiques scélérates des libéraux.

La Section Syndicale CGT Veuves et Retraités

L'info du Mois

Santé, le choix des urgences :

18 euros c'est le montant du forfait qui sera désormais facturé pour tout passage dans un service d'urgence sans hospitalisation. Prévue dans la loi de financement de la sécurité sociale, le forfait devrait entrer en vigueur le 1er septembre 2021, pour remplacer le ticket modérateur.

Présenter comme une mesure de simplification de la facturation des établissements, le dispositif fait pourtant scandale. **Les urgences font les frais d'une politique de démantèlement progressif.**

Ce nouveau forfait pénalise les plus fragiles, notamment les personnes âgées, femmes enceintes et les malades en affection de longues durées.

Alors que la deuxième vague de l'épidémie de Covid 19 sévit, la CGT exige de voir créer 100 000 emplois dans les hôpitaux, le double dans les Ehpad, ainsi que 100 000 emplois dans l'aide à domicile.

Soyez nombreux à signer la pétition en ligne :

cgt.fr/petition/non-au-forfait-urgences

VILLEURBANNE Carnet de deuil

« Jean-Pierre Alliod, militant syndical pur et dur »

Membre de l'UL-CGT de Villeurbanne, ancien permanent de l'UD-CGT du Rhône, Jean-Pierre Alliod est décédé le 19 octobre. Militant très impliqué, le syndicaliste a participé aux conflits sociaux chez Gendron et Amtec dans les années 1970-1980 à Villeurbanne.



Jean-Pierre Alliod avait 87 ans. Il est décédé le 19 octobre. Photo UL-CGT de Villeurbanne

Jean-Pierre Alliod est décédé le 19 octobre à l'âge de 87 ans. Lyonnais d'origine, il était une cheville ouvrière du syndicat CGT de l'énergie, de l'UL de Villeurbanne et de l'UD CGT du Rhône. Il avait été embauché par EDF en 1958 à la comptabilité et aux finances. « Il s'occupait des recettes. Les clients payaient alors les factures en liquide », relate Maurice Duret, membre de la commission exécutive de l'UL-CGT de Villeurbanne.

Jean-Pierre Alliod avait immédiatement adhéré à la CGT de l'éclairage. « Cela s'appelait com-

l'issue, il a réintégré EDF et le comité d'entreprise. « Il a pris sa retraite en 1990 et est devenu président de Loisirs, solidarité et retraite (LSR) de Villeurbanne jusqu'en 2003. Il est resté membre de l'UL jusqu'en 2018 », résume Maurice Duret.

Il a écrit un livre sur la lutte chez Amtec

Le cégétiste se souvient d'un militant très actif, au gros caractère. « Jean-Pierre n'hésitait pas à y aller dans les manifestations. Il a mené une grosse bataille lors des conflits dans les entreprises de machines-outils Gendron et Amtec alors en difficultés. Cela avait chauffé avec Hernu à l'époque. C'était dans les années 1970-1980. La lutte avait duré trente mois chez Amtec. Il en a tiré un livre », se rappelle Maurice Duret. Jean-Pierre Alliod était également membre du PC. Mais il n'a jamais été élu. « Il était avant tout un militant syndical pur et dur ».

Christophe GALLET

Edition Spéciale Sécurité Sociale

UN PEU D'HISTOIRE

Le 4 octobre 2020 nous fêtons le 75^{ème} anniversaire des ordonnances créant la SECURITE SOCIALE.

La plus grande conquête de la classe ouvrière, issue du programme du Conseil National de la Résistance (CNR) en 1943.

La SECU se définit comme la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes.

«CHACUN COTISE EN FONCTION DE SES MOYENS ET RECOIS EN FONCTION DE SES BESOINS»

Ambroise Croizat ministre communiste du travail le 4 octobre 1945.

Ambroise Croizat : la Sécu, c'est lui !

17 février 1951. Un million d'anonymes rendent hommage à Ambroise Croizat, le "Ministre des travailleurs" décédé six jours plus tôt. Tous savent ce qu'ils doivent au père de la sécurité sociale, laquelle fête cette année ses 75 ans d'existence.

Né en 1901, cet ouvrier métallurgiste travaille dès l'âge de 13 ans et militera toute sa vie à la CGT et au PCF. Elu député de Paris en 1936, il œuvre aux conquises sociales du front populaire (semaine de quarante heures, congés payés, loi sur les conventions collectives...). Après la seconde guerre mondiale, lors de laquelle il fut emprisonné pour ses opinions, De Gaulle le nomme ministre du travail en novembre 1945, auprès de Marcel Paul. Ambroise Croizat s'attèle alors à créer la Sécurité sociale, rêvée par le Conseil National de la Résistance.

Témoin du désespoir ouvrier, il veut que chacun soit à l'abri du besoin, que la retraite ne soit plus l'antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie. Avec l'appui des militants CGT, 138 caisses primaires d'assurance maladie sont érigées en 6 mois. L'institution se fonde sur la solidarité, est financée par les richesses créées en entreprises, regroupe en une caisse tous les risques sociaux. Ce modèle unique au monde subit vite les attaques du patronat et des gouvernants. La contre-réforme de la retraite à points s'inscrit dans cette logique de démolition.

Populaire de son vivant, Ambroise Croizat est méconnu de nos jours. **La CGT tient à lui rendre hommage en rappelant qu'en quinze mois, cet ouvrier métallurgiste a obtenu d'avantage de progrès social que la quarantaine de ministres du travail qui lui ont succédé depuis !**



RETRAITE

Notre gouvernement n'arrive pas à gérer cette crise mais continue dans sa lancée de détruire notre système de sécurité sociale, de retraite, en prélevant notamment 215 Millions d'euros dans les excédents de la Camieg.

Revalorisation des pensions

Jusqu'à 2019, les pensions versées aux retraités étaient normalement revalorisées tous les ans à partir d'un calcul effectué en fonction des prévisions d'inflation. Le principe était simple : lorsque les prix augmentaient, les retraites augmentaient dans les mêmes proportions.

Un changement a été décidé en 2019 et 2020 : les retraites ne sont plus augmentées en fonction de l'inflation, mais à partir d'un taux fixe de revalorisation de 0,3 %.

Les règles ci-dessus ne s'appliqueront plus en 2021. En effet d'après le dossier de presse du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2021 (PLFSS 2021), l'augmentation de la pension de base des retraités au 1er janvier 2021 sera de nouveau calculée en fonction des prévisions d'inflation. Il n'y aura donc plus de sous-indexation : tous les retraités seront augmentés au même taux, quel que soit leur niveau de revenus.

En raison de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie, l'inflation devrait toutefois être estimée à un taux très faible, inférieur à 0,5 %.

Le pourcentage d'augmentation des retraites de base doit être communiqué en fin d'année 2020, mais ne nous faisons pas trop d'illusions, l'augmentation sera proche de zéro !



Perte d'autonomie

Il aura fallu une crise sanitaire majeure, pour que la question de la perte d'autonomie revienne à l'agenda politique, ou plutôt budgétaire. Certes depuis le début du quinquennat Macron, de rapport en rapport la future loi "grand âge et autonomie" se dessine.

Si l'ampleur des moyens qui font défaut au secteur du grand âge sont colossaux, il n'est pourtant pas lieu de précipiter une loi "grand âge".

La CGT estime que la prise en charge de la perte d'autonomie doit être du ressort de la solidarité nationale, liée aux cotisations sociales et assurée par la sécurité sociale en intégrant le droit à l'autonomie dans sa branche maladie.

La CGT souhaite que la perte d'autonomie intègre la branche maladie de la sécurité sociale, comme n'importe quel autre risque.

Le rapport Vachey dresse un panel de recommandations afin d'organiser la gouvernance d'une cinquième branche de la sécurité sociale dédiée à la perte d'autonomie et au handicap, dont la création était inscrite au projet de loi de financement de la sécurité sociale 2021.

Parmi les pistes, le rapport propose de ponctionner les retraités en alignant leur taux de CSG (8,3%) sur celui des actifs (9,2%), mais aussi en réduisant le plafond de l'abattement de 10% de l'impôt sur les retraites, mesures qui rapporterait 1,5 milliard d'euros.

Les actifs ne seront pas épargnés avec la création d'une deuxième journée de solidarité (1,9 milliard d'euros attendu), tandis que les entreprises verraient leur allègement de cotisations supprimés pour les salaires supérieurs à 2,5 SMIC (1,1 milliard à la clé).

La CGT conteste ce financement par l'impôt plutôt que par les cotisations sociales. Elle est d'ailleurs opposée à la cinquième branche de la Sécu, militant pour que le risque de perte d'autonomie soit intégré à la branche maladie.

Information : Campagne Double

Anciens combattants d'Afrique du Nord : 30 ans après des résultats concrets ! Dans les années 80, au moment où ceux de la génération qui a pris part aux opérations de guerre en Afrique du Nord s'approprient à liquider leur pension, la CGT prend à bras-le-corps le dossier de la reconnaissance par les entreprises de la campagne double pour l'ensemble des anciens combattants.

Dans le prolongement des dispositions statutaires, il est demandé aux directions d'EDF et GDF de rédiger une note d'application pour que soit pris en compte en sus du taux de pension, le doublement des périodes passées sur le terrain des opérations en Afrique du Nord.

Pendant de longues années, les directions s'arc-boutent sur le fait que la guerre d'Algérie n'a pas l'appellation de guerre et qu'il ne peut donc être donné une issue positive à la demande. 30 ans de bataille après, ce sont près d'un requérant sur trois qui s'est vu attribuer la campagne double.

Nous pouvons en conclure que l'opiniâtreté a payé car beaucoup se serait découragé sur une telle période de plus de trente années !

Certes nous regrettons que les deux tiers des demandes aient été rejetées pour des raisons de "présence au feu". Le législateur est resté campé sur sa position afin d'amortir le plus possible le coût pour les régimes de retraites. Nous ne sommes décidément pas dans la formule "quoi qu'il en coûte" !

La CGT félicite tous ceux qui ont participé depuis l'origine de cette longue quête vers la reconnaissance, avec une pensée particulière pour tous ceux qui nous ont quittés durant ce parcours chaotique.

Nous rappelons également que le droit est toujours ouvert pour ceux qui n'ont pas fait de requête, et nous pensons en particulier aux veuves titulaires de pension de réversion qui peuvent saisir la CNIÉG qui se chargera de l'instruction de leur dossier ; en particulier à la recherche des éléments de carrière militaire de leur défunt conjoint auprès du service des archives.

Quoi de neuf dans l'énergie ?

On ne parle que très peu de la casse de l'emploi public ou privé. Le marigot capitaliste continue ses troubles opérations qui vont à l'encontre de l'intérêt général qui dans la période s'imposerait pourtant : tentative de Veolia de s'accaparer du Groupe Suez avec la complicité active du pouvoir, démantèlement du Groupe EDF avec le retour en force «d'Hercule»... Le pouvoir qui n'a pu privatiser ADP voyait ici l'opportunité de vendre 23% des parts qu'il détient dans Engie. Une stratégie visant à enrichir les plus riches au fur et à mesure que les plus pauvres s'appauvrissent, toujours plus nombreux. Heureusement la justice a suspendu le rachat par Veolia, reprochant au groupe de négocier dans le dos des organisations syndicales.

La question de la propriété de nos entreprises est essentielle à la vie sociale, garante de l'accès à des biens communs vitaux et indispensables et à une véritable métamorphose environnementale. Ceci appellent comme jamais un changement du régime de propriété et un renversement démocratique.

L'histoire du démantèlement de services publics du gaz et de l'électricité doit faire école. Les pouvoirs successifs soumis aux dogmes libéraux, ont brisé un monopole public pour créer des entités qui n'ont pour seule obsession que de se racheter les unes les autres pour former de nouveaux monopoles, privé !

Ces questions ressortent de l'intérêt général, du bien commun de l'humanité. Elles ne peuvent restés plus longtemps dans les mains de quelques-uns. L'intersyndicale CGT, CFDT, CFE CGC et FO a appelé les électriciens et gaziers à se mobiliser, le 26 novembre dernier.

Le Conseil Départemental Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie CDMCA.

Qu'est-ce que cet organisme qui compte 94 membres ?

Cet organisme a été créé suite à la loi de l'Adaptation de la Société au Vieillessement du 28/12/2015. C'est un héritage des CODERPA (Comités Départementaux Des Retraités et des Personnes Agées) et des CDCPH (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées).

Pour Lyon c'est une instance à la fois Départementale et Métropolitaine, d'où une présidence alternée Métropole en 2020 et Département en 2021. Cet organisme est composé de 2 formations, une formation personnes Agées et l'autre, formation personnes Handicapées.

Dans les 2 formations il y a 4 collèges, dont les vocations sont diverses et variées et notamment celle de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques du vieillissement et du handicap.

- Le 1^{er} collège représente : les usagers, familles proches aidants, composé de 16 représentants ;
- Le second collège représente: les institutions, composé de 16 représentants ;
- Le 3^{ème} collège représente organisme et professionnels œuvrant dans le secteur, composé de 11 représentants ;
- Le 4^{ème} collège commun aux 2 formations représente des personnes physiques et morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées, composé de 8 représentants.

Pour le Syndicat CGT Lyonnais de l'Energie, nous avons un membre CGT élu en bureau du CDMCA, J. Simard, que nous vous invitons à solliciter en cas de besoin.

Vente de la marque Campéole, du Groupe CIAT

Pour rappel, Campéole avait été acheté en 2009 pour la somme de 60 Millions d'€ suivi de 24 M€ d'augmentation de capital.

En achetant Campéole, l'objectif était clair : disposer de 72 000 lits supplémentaires à proposer aux familles d'électriciens et gaziers. Cet achat a ainsi permis l'accès à des Centres de Vacances dans des régions où les acteurs du tourisme social sont rares et de favoriser l'élargissement de l'offre campeurs.

En 2016, confrontée à une baisse de dotation régulière du 1%, la CCAS a décidé de faire exploiter ses campings par Campéole. Sans cette possibilité ouverte et face à la violence de cette baisse de dotation, la CCAS n'aurait pas été en capacité de poursuivre son offre "vacances".

Campéole a fait l'objet d'un surendettement de court terme, dû en particulier à une mauvaise stratégie industrielle et financière, ayant fortement détérioré la santé économique du Groupe CIAT à certaines périodes.

Suite :

Malgré des mesures et un redressement budgétaire effectué ces dernières années, Campéole était soumis à un protocole interbancaire imposant une rentrée financière lourde en 2020. La CCAS ne pouvait pas décentement l'assumer, compte tenu notamment de la baisse de dotation de 100 Millions d'€ que subissent nos Activités Sociales depuis quelques années.

La crise sanitaire en cours est venue affaiblir, encore plus, une situation tendue. D'ailleurs, c'est l'ensemble des opérateurs de tourisme social qui sont dans la tourmente.

Cette situation entraînait un risque pour la pérennité de Campéole, un gel des investissements et par ricochet un risque économique pour la CCAS.

Une solution devait être trouvée pour sortir de cette situation risquant, de dégrader le départ en vacances des agents des IEG et faisant peser un risque sur la pérennité même de Campéole.

Dans cette vente partielle, la CCAS garde des lits sur les sites transférés à MS Vacances. Les agents des IEG ne verront pas de baisse des destinations pour leurs départs en vacances.

Cette opération permet aussi de repartir avec une situation économique saine, sans dette et avec de la trésorerie positive.

Elle permet en outre d'assurer un avenir aux travailleurs des campings avec des perspectives d'investissements dans leurs outils de travail comme ils n'en ont pas connu depuis de nombreuses années.

La CGT et ses élus des Activités Sociales continueront d'assurer une gestion des Activités Sociales qui allie solidarité, réponses à vos attentes et à vos besoins, innovation sociale et respect des travailleurs des Activités Sociales de l'énergie.

Ceux qui gagnent, sont ceux qui luttent !

Vous aussi, venez rejoindre une organisation de près de 700 000 adhérents, force de propositions, en capacité d'agir, de défendre, de proposer et de gagner !!!

Bulletin de contact

Nom :

Prénoms :

Numéro de Téléphone :

Adresse e-mail :

Rendez vous dans notre prochain numéro

Pour plus d'infos notre site : www.cgtenergielyon.com